



Col, traduit par hassidout.org

Le Chabbat Vayigach, 7 tevet 5729, 28 décembre 1968, a eu lieu un Farbrenguen au 770. La veille, la mission spatiale « Apollo 8 » autour de la lune qui dura une semaine, était revenue sur terre. Après s'être placé en orbite autour de la Terre, le vaisseau effectua un transfert pour l'orbite lunaire : c'était la première fois qu'un homme voyait directement la «face cachée» de la Lune. Sept mois plus tard, le 20 juillet 1969 a eu lieu la mission "Appolo 11" durant laquelle Neil Armstrong, qui veint de mourir à l'âge de 82 ans, fut le premier homme à poser le pied sur la lune et prononca cette phrase devenue célèbre : "un petit pas pour l'homme, un pas de géant pour l'humanité".

Le Rabbi s'était adressé dans ces termes :

«Hier, a eu lieu un événement unique dans les annales de l'Histoire: un vaisseau spatial avec trois hommes à bord s'est approché de la lune, tournant autour à quelques reprises, photographiant sa partie éclairée et sa partie cachée et sont revenus saints et saufs sur Terre, au moment et à l'endroit précis qui avait été programmé.

Le Baal Chem Tov nous enseigne que « l'homme doit tirer un enseignement dans le service de Dieu de chaque événement dont il est témoin ». En effet, les détails de cet événement peuvent nous délivrer des enseignements précieux sur la façon dont chacun d'entre-nous doit accomplir sa mission dans la vie.

Vingt quatre heures avant la fin de ce voyage dans l'espace, a eu lieu un autre événement. Lors d'un conférence organisée par le mouvement Habad, un participant a posé une question et ce voyage dans l'espace apporte un élément de réponse à sa question.

La question était la suivante : « Je ne comprends pas pourquoi, d'après la Loi de la Torah, si un homme mange un aliment non Caché, il devrait être puni de 39 coups de bâtons. A mon avis, si un homme ne veut pas manger Caché, c'est son affaire personnelle et cela n'engage que lui. La Loi juive ne devrait interdire que les actes qui portent préjudice à son prochain ou à la

société. Elle ne devrait pas intervenir lorsque ce préjudice est personnel, car chacun est libre de mener sa vie comme il l'entend en partant du principe qu'il ne nuit pas à autrui.

Le Rav qui dirigeait le débat, était intrigué. Comment expliquer à une salle remplie de jeunes gens élevés dans une Amérique libre et démocratique, que la Torah puisse ordonner de punir une personne de 39 coups de bâtons pour avoir accompli un acte aussi "inoffensif" que de manger un aliment non Cacher?!

Après quelques hésitations, le Rav répondit que pour pouvoir exécuter un tel châtiment il fallait être en présence de deux témoins. Ces témoins devaient auparavant avertir la personne de la peine qui l'attendait et il fallait que la transgression ait été commise quelques instants seulement après cet avertissement. Par conséquent, compte tenu de ces nombreux paramètres, il était très rare que le Beth Din puisse exécuter un tel châtiment. Cette punition étant surtout un indicateur de la gravité d'une telle transgression.

Bien sûr, tout ceci était vrai, mais ne répondait pas véritablement à la question. Même si le châtiment était exécuté qu'une fois tous les 100 ans, la question restait entière : cet acte méritait-il un tel châtiment? Et pourquoi la Loi juive intervenait-elle de façon aussi directe dans la vie privée des individus?

Nos Sages nous ont enseigné que chacun doit considérer que “le monde à été créé pour lui seulement”. Le Rambam précise que « L'homme doit se considérer comme étant à moitié méritant et à moitié coupable. Il en est ainsi également pour le monde entier. Une seule transgression peut faire pencher la balance et entraîner l'homme et le monde entier du mauvais côté. Une seule Mitsva peut en revanche faire pencher l'homme et le monde entier du côté du mérite, et entraîner ainsi le monde vers la délivrance”.

Spirituellement, manger un aliment non cacher n'est pas un acte inoffensif, et n'est pas non plus un acte privé. Toute la Création est dépendante de chacune de nos pensées, de nos paroles et de nos actions, pour le meilleur ou, que D.ieu nous en préserve, pour le pire. Existe-t-il un plus grand crime que celui d'un homme qui sciemment nuise à son entourage, sa famille ou à la société toute entière pour la simple raison qu'il désire manger un morceau de viande Taref plutôt que Cacher?

Il est écrit dans les livres saints que l'homme, par nature, peut mieux comprendre certaines notions par des exemples vivants. Or, la Providence Divine nous à justement donné un tel exemple au travers de cette mission spatiale qui se termine aujourd'hui.

Trois homme adultes ont reçu comme mission de mettre de côté toute considérations personnelles, même les plus intimes, et de suivre ensemble, dans les moindres détails, les directives qui leur sont dictées.

On leur a dit exactement quoi et quelle quantité manger, combien de temps dormir, dans quelles positions devaient-ils se maintenir, et même quelles chaussures devaient-ils porter!

Si l'un d'entre eux était en désaccord avec ce régime "dictatorial", on lui aurait argumenté que cette mission a coûté plus d'un milliard de dollars ! Une somme qui inspire un grand respect. Bien plus, il ne s'agit pas d'une somme appartenant aux astronautes, mais au gouvernement américain. Et lorsque l'on dit à quelqu'un que son comportement met en jeu plus d'un milliard de dollars, il fera évidemment tout son possible pour exécuter toutes les directives qu'on lui demandera. De plus, il n'a absolument aucune idée de ce qui se cache derrière les instructions des scientifiques aux cheveux gris, après de nombreuses années de recherches. Il est prêt à accepter sans discuter cette intrusion dans « sa vie privée »!

Et que dire si l'enjeu n'était pas un milliard de dollars mais la Création toute entière?»

Ainsi se termine l'extraordinaire enseignement que l'on peut tirer de cet événement. Accomplir une Mitsva, un petit pas pour l'homme, un pas de géant pour l'humanité!